



Ministère de la Culture
A l'attention de Roselyne Bachelot-Narquin
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75001 Paris

Paris, le 24 août 2021

Objet : Préavis de grève reconductible à compter du lundi 30 août 2021

Madame la ministre,

Dans cette période de crise sanitaire, le ministère se doit d'être exemplaire et de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention possibles pour protéger la santé des personnels.

Convaincue que la vaccination est un progrès sanitaire et social à l'échelle du monde qui tend vers l'issue de la pandémie de Covid-19 via la levée des brevets, la CGT-Culture prône la pédagogie et la sensibilisation, à l'inverse de l'autoritarisme et des sanctions. En effet, ce n'est pas en créant davantage de clivages et en augmentant les problèmes économiques et sociaux avec une précarité accrue que nous sortirons de cette crise sanitaire.

Pour ce faire, nous vous demandons une véritable concertation visant à préserver la santé et les conditions de travail des personnels, les collectifs de travail, les rémunérations et de tout risque de discrimination.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- le droit à la vaccination pour tous les personnels en favorisant l'accès à la vaccination sur l'ensemble du territoire, en métropole comme en outre-mer (généralisation de l'accès à des créneaux dans des centres vaccinaux) ;
- l'information fiable et la sensibilisation à la vaccination pour tous les personnels par les médecins du travail ou tout professionnel de la santé ;
- l'application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) relatives à l'aération et la ventilation dans les ERP, comme les campagnes de mesure de la qualité de l'air ;
- la prise en charge par le ministère des tests sanitaires et leur mise à disposition dans tous les établissements ;
- un délai pour l'application de la loi afin que chaque structure du ministère puisse s'organiser, comme ce fut le cas en juillet dernier pour la gestion des visiteurs ;
- aucune suspension de rémunération pour les agents n'ayant pas de pass sanitaire via :
 - l'affectation temporaire sur des postes non soumis au pass sanitaire ou télétravaillables,
 - un assouplissement des mesures le temps de trouver aux agents concernés les affectations ou leur permettant de compléter leur schéma vaccinal.

Ce préavis couvre l'ensemble des agents et salariés de droit public et de droit privé du Ministère de la Culture à compter du lundi 30 août 2021, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celles-ci pour les agents et les salariés travaillant en horaires décalés.

Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour la CGT-Culture
Jean Paul Leonarduzzi
Secrétaire général adjoint

copie au secrétaire général du ministère